



#ARRAS

FOIRE AUX QUESTIONS

- Les bus pourront-ils circuler normalement ?

Un plan de déviation est mis en place par Artis. Des gênes sont évidemment à prévoir sur l'ensemble du réseau.

- Pour les riverains qui partent au travail, doivent-ils garer leur voiture hors de ce périmètre le mercredi soir et s'y rendre à pied le jeudi matin ? Ou sont-ils autorisés à partir de chez eux le jeudi matin ?

Dans le périmètre indiqué et à compter de ce mercredi soir (20h), plus aucune voiture ne doit être stationnée sur le domaine public. En ce qui concerne les garages ou stationnements privés, il est important d'avoir en tête que la circulation automobile sera interdite à compter de jeudi matin (5h), il est donc conseillé d'anticiper et de garer votre véhicule en dehors du périmètre ou de quitter le périmètre avant 5h du matin.

- Peut-on descendre la rue Méaulens à pied pour aller au rond-point Tchécoslovaquie ?

Le périmètre proche de la Cathédrale est fermé à tous déplacements. Néanmoins, il sera possible de se déplacer à pieds dans les rues aux alentours.

- Les collégiens pourront-ils accéder au collège Saint Joseph ?

Oui, l'accès au collège Saint Joseph ainsi que ceux des écoles qui se situent dans le périmètre restent accessibles, mais uniquement à pied. Il est conseillé aux parents d'anticiper les perturbations liées au dispositif de sécurité.

- Les écoles seront-elles ouvertes ?

Oui, à l'exception de l'école Séverine qui sera délocalisée pour la journée à la Base de Loisirs.

- Quelles sont les recommandations pour les écoles situées dans ce périmètre ? Dans quelles conditions seront accueillis les enfants ?

Les enfants seront accueillis dans les conditions normales. Il s'agira néanmoins d'anticiper les gênes occasionnées par le périmètre de sécurité mis en place.

- Comment faire lorsque nous sommes infirmières libérales dans le secteur ? accès avec la carte pro ?

Les professionnels de santé pourront accéder au périmètre dans le cadre de leur fonction. Néanmoins, cet accès se fera uniquement à pied et en présentant un justificatif aux membres de la sécurité présents sur place.

- Les riverains pourront-ils présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile pour partir / rentrer chez eux ? à pied ? en voiture ?

Durant la durée du dispositif [Mercredi soir (20h) jusque jeudi après midi (15h)], aucun véhicule n'est autorisé à circuler dans le périmètre. Pour les déplacements à pied, effectivement, une présentation de justificatif de domicile permettre d'accéder à son logement.

- Je suis en déplacement, et je n'ai pas la possibilité de bouger mon véhicule qui se trouve dans le périmètre, comment faire ?

Compte tenu du contexte exceptionnel, un accord a été trouvé avec la Préfecture pour créer une fourrière provisoire délocalisée sur le Parking du Val de Scarpe. Ainsi, les propriétaires de véhicule enlevé pourront de rendre au Parking du Val de Scarpe avant jeudi soir (19h), présenter un justificatif stipulant que le véhicule leur appartient (se munir de sa carte grise et d'une pièce d'identité), et le récupérer sans payer de frais. A compter de jeudi soir, les véhicules enlevés seront entreposés vers les lieux agrégés via les délégataires fourrières.

- Je paie un abonnement pour me stationner sur le parking Saint Vaast, je suis d'accord pour stationner mon véhicule ailleurs mais dois-je payer mon stationnement à l'horodateur ?

A titre exceptionnel, une tolérance sera appliquée tout au long de la journée concernant le stationnement en centre-ville d'Arras.

- Puis-je me rendre à la Cathédrale pour assister aux obsèques de Dominique BERNARD ?

Non, seule la famille, les proches et plusieurs délégations y sont autorisés. Néanmoins, à la demande de la famille de Dominique BERNARD, une retransmission sur écran géant est organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville, Place des Héros. L'entrée y est libre et gratuite. Le périmètre sera évidemment sécurisé. Les entrées sur la place se feront **UNIQUEMENT** par les rues de la Taillerie et des Balances.